



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Réunion du Mardi 23 Avril 2019 au siège du District de la Gironde à Bruges

Présents :

Entreprise : MM. Bernard CHARPENTIER, Alain BENTITOU, Jacky LANAU,

Foot Loisir : MM. Alain BOUCHERIE, Patrick BROUCA ; Jean-Claude POINTET,

Futsal :

Excusés : MM Jean Bernard CHAUVIN, Jean Marie BORDIER, Luis GONCALVES, Robert CURIDA, Serge DEMARQUE, Jean-Marie CAILLE.

FOOTBALL ENTREPRISE

COURRIERS ET COURRIELS REÇUS

Pris note des différents courriers.

INFORMATIONS :

La commission demande aux clubs qui utilisent la FMI d'établir un rapport en cas d'échec et que celui-ci doit être envoyé au service compétition sous 48 h. Ce qui évitera l'amende prévue par les textes.

En D1 Modification de date de Match

Journée 20 rencontre N° 52314.2 NOBI NOBI – UNION BX METROPOLE

Se jouera le 30 avril au lieu du 01 mai 2019

FOOTBALL LOISIR

COURRIERS ET COURRIELS REÇUS

Pris note des différents courriers.

Décision

La Commission informe qu'elle prépare un courrier qui sera adressé à chaque club loisir pour faire des propositions sur la saison 2019 – 2020. Nous leur demandons de l'étudier et d'envoyer leurs réponses avant le 15 juin 2019 aux services compétitions car il faudra que cela soit accepté en Comité de Direction.

Information

La Commission constate que malgré ses nombreux rappels, beaucoup de rencontres ne se sont pas jouées. Nous insistons sur le fait de les jouer aux dates de rattrapage fixées depuis le début de la saison à savoir :

03 05 2019

24 05 2019

31 05 2019, **dernier délai après match perdu.**



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Rappel des demi-finales :

Coupe + de 35 ans se joueront le Vendredi 03 Mai

MACAU / CENON US ou PORTE ENTRE 2 MERS

CADAUJAC / LE BOUSCAT ou CARIGNAN

Coupe + de 30 ans se joueront le Vendredi 03 Mai

BASTIDIENNE B / BEGLES CA

TALENCE ALLIANCE B / CREONNAIS

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de prolongation tirs au but à la fin du temps réglementaire. Si cas exceptionnels (conditions atmosphériques, interruption prolongée d'éclairage électrique etc. ..) l'arbitre est dans l'impossibilité de terminer l'épreuve, le vainqueur sera désigné par tirage au sort après une attente qui ne saurait excéder au total 45 mn.

Nous insistons une nouvelle fois, les feuilles de matches doivent arriver dans la semaine qui suit la rencontre. C'est le club recevant qui doit l'envoyer.

Pour tous reports de rencontres, les dirigeants doivent avertir le service compétition (competitions@gironde.fff.fr) 10 jours avant.

Rappel de l'article

Un club pourra demander la modification du jour de la rencontre à condition d'en faire la demande au club adverse 10 jours avant la date prévue de la rencontre. Le club adverse devra répondre dans les 5 jours suivant la demande.

Le District se réserve le droit d'homologuer ou pas la demande

FOOTBALL FUTSAL

Le championnat est en cours

Le Président,

Jean Bernard CHAUVIN